



Appel à projets pour  
la création de télécentres ruraux :  
espaces numériques professionnels  
dénommés NOMADES100

- ☐ Cahier des charges
- ☐ Organisation de l'appel à projet
- ☐ Règlement départemental

Prochainement en ligne le dossier de candidature : trame organisationnelle à remplir par le porteur de projet

## Cahier des charges

---

### Objectif :

Le télécentre est une ressource immobilière et logistique composée de bureaux disposant d'équipements informatiques et de télécommunications, conçus, réalisés et gérés par un opérateur public ou privé, et mis à la disposition de télétravailleurs.

Ceux-ci peuvent être des salariés d'entreprises ou d'administrations distantes, qui réalisent leurs tâches en restant en liaison permanente avec leurs organisations (dans ce cas, on parle de bureaux satellites), des travailleurs indépendants ou des professions libérales.

Le télécentre peut également proposer un certain nombre de services aux occupants : accueil téléphonique, secrétariat, etc.

Les prestations sont facturées de diverses manières, à l'heure, à la journée, à la semaine au mois ou au trimestre pour donner le maximum de souplesse d'utilisation. Cette définition vise à écarter toutes les sociétés de télé-services ainsi que les centres d'appel ou les simples centres d'affaires.

Ce qui caractérise le télécentre, c'est que tout ou partie du personnel est éloigné physiquement de son entreprise, donc de sa hiérarchie et qu'il doit impérativement utiliser les nouvelles technologies pour effectuer son travail et le communiquer à l'entreprise.

### Moyens matériels :

- 3 ou 4 bureaux équipés (table-chaise-électricité-connectique)
- 1 imprimante multifonction : impression, scanner, fax, photocopie
- 1 casier roulant individuel (ou armoire) par télétravailleur régulier
- accès à une salle de réunion équipée d'un vidéoprojecteur et de connexions à l'Internet très haut débit Cet espace peut également être mutualisé (formations de prestataires extérieurs, formation du grand public, [espace de coworking](#), etc.)
- Hotspot WiFi en accès libre (en plus du réseau fibre optique)

### Connexion à l'Internet :

Très haut débit (fibre optique) – 100 Mo symétriques – Le débit est un facteur d'attractivité important.

### Amplitude horaire :

Accès 24/24 et 7j/7, gestion électronique des accès et vidéosurveillance.

### Public :

Télétravailleurs sédentaires ou mobiles, indépendants.

## Organisation de l'appel à projet

---

Conformément à la délibération en date du 30 novembre 2009, faisant mention de l'opération NOMADES-100R conduite par le Conseil général, visant à faire de l'Orne une terre de télétravail, un appel à projet est lancé.

L'organisation de cet appel à projet fait l'objet du présent document.

### 1. Création d'un comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé comme suit :

NOM	TITRE	STRUCTURE
M. Alain LAMBERT	Président du Conseil général	CG61
M. Jérôme NURY	Pdt 5 <sup>ème</sup> Commission en charge des T.I.C.	CG61
M. Guy MONHEE	Pdt 2 <sup>ème</sup> Commission	CG61
M. René CORNEC	Directeur général des services	CG61
M. Alain PELLERAY	Directeur de cabinet	CG61
M. Charles-Henri BOUVET	Directeur général adjoint économie finances	CG61
Mme Nathalie OZENNE	Chargé de mission TIC-SIG	CG61
Mme Christine ROIMIER	Orne Développement	CG61

Il a pour mission de valider les propositions du comité technique.

### 2. Création d'un comité technique

Le comité technique est composé comme suit :

NOM	TITRE	STRUCTURE
M. René CORNEC	Directeur général des services	CG61
M. Alain PELLERAY	Directeur de cabinet	CG61
M. Pierre TOUZEAU	Chargé de mission T.I.C.	SGAR
M. Christophe DEFER	Chargé de mission T.I.C.	CRBN
M. Charles-Henri BOUVET	Directeur général adjoint économie finances	CG61
Mme Nathalie OZENNE	Chargé de mission TIC-SIG	CG61
Mme Christine ROIMIER	Orne Développement	CG61
M. Didier BREUX	Directeur Echangeur Basse-Normandie	Echangeur
M. Xavier de MAZENOD	Animateur réseau Tricorne	Boitron

Il a pour mission de proposer au Conseil général de l'Orne une liste de dossiers à soutenir.

Pour ses travaux, le comité s'appuie sur une grille et un guide d'analyse des dossiers de candidature, établis sur la base de critères d'évaluation présentés dans l'appel à projet.

Ainsi, il a pour mission de classer les dossiers de candidature en trois catégories :

- A. Recommandé
- B. Acceptable
- C. Insuffisant

### **3. Calendrier, organisation et actions**

Le comité de sélection est présidé par le Conseil général qui assure également son secrétariat.

Il désigne en son sein deux rapporteurs pour chaque dossier de candidature.

Une première réunion du comité de sélection se déroulera

**le 29 janvier 2010 à 14H00.**

L'objectif de cette première réunion est de :

- de présenter le rôle, l'organisation et le calendrier de l'appel à projet,
- de constituer les binômes rapporteurs de chaque dossier de candidature,
- de transmettre aux membres du comité de sélection la grille et le guide d'analyse contenant les objectifs de l'appel à projet et la priorisation des critères de sélection,
- de communiquer le dossier de presse.

Les premiers dépôts de candidature devront intervenir au plus tard

**le 15 mars 2010,**

par mail à l'adresse suivante :

[NOMADES100@cg61.fr](mailto:NOMADES100@cg61.fr).

Dès réception, les dossiers de candidature numérisés seront transmis par voie électronique aux membres du comité de sélection. Ces membres devront identifier pour chaque dossier les binômes missionnés.

Chaque binôme missionné devra émettre un avis sur le dossier de candidature lui incombant avant le 1<sup>er</sup> avril 2010, à l'adresse mail ci-dessus, pour diffusion aux membres du comité de sélection et aux partenaires financiers.

Ces avis seront classés en trois catégories :

- A. Recommandé
- B. Acceptable
- C. Insuffisant

Une première sélection des dossiers de candidature sera organisée **le 16 avril 2010 à 10H00.**

Lors de cette réunion, sur la base des avis émis par les binômes missionnés et par les partenaires financiers, le comité de sélection établira la liste des dossiers à soutenir. Cette liste sera transmise au Président du Conseil général pour décision finale et communication des lauréats.

Les instances des différents partenaires financiers seront alors saisies pour l'attribution des aides correspondantes.

Afin d'atteindre l'objectif de 10 télécentres ruraux dans l'Orne sur 3 ans, l'appel à projet sera renouvelé autant que de besoin.

## Règlement départemental relatif au financement de Nomades100 (télécentres)

---

### **ARTICLE 1 : bénéficiaires du soutien aux Nomades100**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Conseil général accompagnera financièrement sur son territoire les créations de **NOMADES100** (télécentres) par des collectivités, des communes, des chambres consulaires, des entreprises.

### **ARTICLE 2 : définition de l'aide départementale**

Dans les unités urbaines de moins de 5 000 hab., la subvention départementale sera portée à 40 % d'un coût HT de l'investissement plafonné à 100 000 €.

Dans les communes urbaines de plus de 5 000 hab., la subvention départementale sera de 20 % d'un coût HT de l'investissement plafonné à 100 000 €.

Mais les taux d'intervention du Département tiendront compte du niveau de participation des autres collectivités de proximité.

### **ARTICLE 3 : nature de l'aide départementale**

L'assiette des investissements considérés pour définir la contribution du département intéressera exclusivement la partie immobilière du projet, ainsi que les équipements mobiliers et techniques, à l'exclusion des réseaux en fibres optique assurant une desserte en très haut débit. Sur ce point et en concertation avec le Conseil régional de Basse-Normandie, le financement régional sera fléché sur la desserte des futurs **NOMADES100** en très haut débit.

L'architecture du bâtiment devra, dans la mesure du possible, faire place aux énergies douces et la qualité architecturale prendra en compte le développement durable ainsi que la meilleure insertion du télécentre dans l'environnement.

### **ARTICLE 4 : éligibilité des demandes**

L'éligibilité du dossier sera prononcée à l'appui d'une fiche technique élaborée par le maître d'ouvrage public exposant :

- la description complète du projet,
- le programme de travaux,
- les plans du **NOMADES100**,
- le financement global de l'opération,

- le financement des investissements en individualisant :
  - le projet de bâtiment,
  - les équipements et
  - les réseaux de desserte à savoir les connexions très haut débit existantes ou à réaliser à court terme à des conditions économiques supportables.
- les modalités de fonctionnement de la structure,
- les entreprises, éventuellement candidates à l'utilisation du **NOMADES100** en précisant leur environnement professionnel.

### **ARTICLE 5 : modalités du financement départemental**

Le Département assurera le financement des projets à raison de 2 **NOMADES100** par exercice budgétaire avec une enveloppe annuelle de 100 000 € au chapitre 204 imputation B3101 204 20414 95.

### **Contact :**

Nathalie OZENNE  
Chargée de mission T.I.C.  
Mission T.I.C. - Observatoire territorial  
ozenne.nathalie@cg61.fr  
☎ 02 33 81 63 03 - Poste 1916